



SAICA PAPER
France



Dossier de demande d'autorisation environnementale – Site de Nogent-sur-Seine (10)

Projet de Centrale de valorisation énergétique à partir de biomasse

PJ n°4a – Résumé non technique de l'étude d'impact



Septembre 2022

Sommaire de la pièce jointe

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. DESCRIPTION DU SITE ACTUEL ET DU PROJET	4
2.1. Localisation	4
2.2. Description du site actuel	5
2.2.1. Principales installations	5
2.2.2. Accès au site	5
2.2.3. Organisation et rythme de travail	5
2.2.4. Activités actuelles	7
2.3. Présentation du projet de Centrale de valorisation énergétique	8
2.3.1. Généralités	8
2.3.2. Procédés et installations	8
2.3.3. Horaires et effectif	12
3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, IMPACTS ET MESURES	13
3.1. Tableau de synthèse des niveaux d'enjeu et d'impacts	14
3.2. Résumé des principaux éléments de l'étude	17
4. ANALYSE DES EFFETS CUMULES	22

Tableaux

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux et de l'impact du projet	14
Tableau 2 : Autres projets identifiés et effets cumulés attendus avec le projet étudié	22

Figures

Figure 1 : Localisation de l'emprise ICPE et du projet	4
Figure 2 : Plan schématique du site existant	6
Figure 3 : Plan des principales installations du projet	9
Figure 4: Vue projetée du site avec le projet de centrale de valorisation énergétique	10
Figure 5 : Vue en coupe de la chaufferie et du bâtiment de la salle de contrôle	18
Figure 6 : Photomontage depuis l'angle nord-ouest du site	19
Figure 7 : Photomontage depuis l'angle nord-est du site	19

1. Introduction

Ce document présente le **Résumé non technique de l'étude d'impact** conformément à l'article R.122-5 du Code de l'environnement.

Il contient :

- la présentation non technique du projet de Centrale de valorisation énergétique à partir de biomasse,
- une synthèse des enjeux environnementaux, ainsi que des impacts et mesures du projet,
- une synthèse de l'analyse des effets cumulés entre ce projet et les éventuels autres projets en cours sur la zone d'étude.

Les incidences négatives notables en cas d'accident sont traitées dans l'étude de dangers (voir [PJ n°49b](#) et le résumé non technique associé en [PJ n°49a](#)).

2. Description du site actuel et du projet

Les éléments ci-dessous sont issus de la Note de présentation non technique (PJ 7).

2.1. Localisation

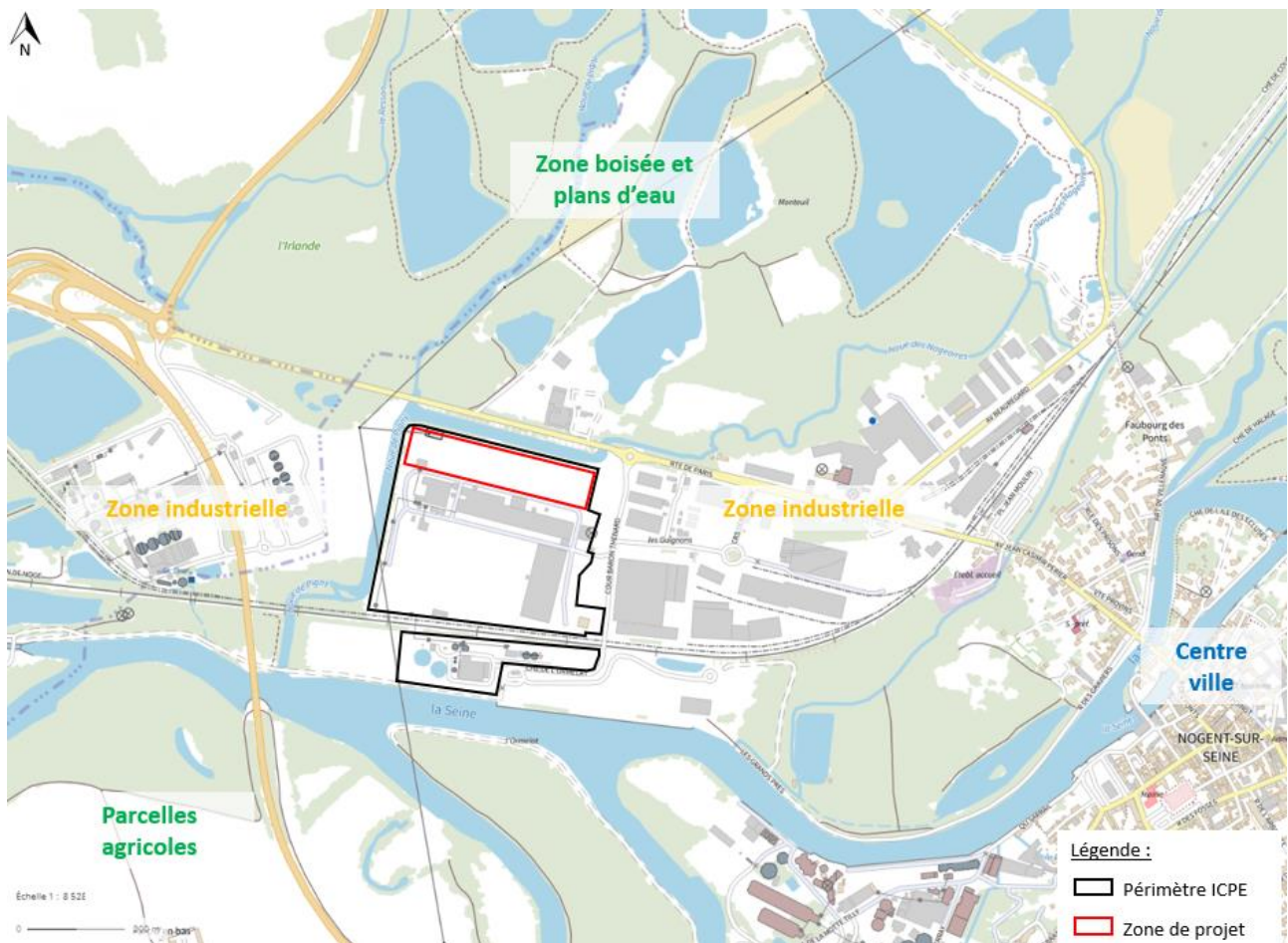
Le site étudié se situe dans le département de l'Aube (10) sur la commune de Nogent-sur-Seine, dans la zone industrielle des Guignons, à 1,2 km environ à l'ouest du centre-ville.

Le site est divisé en 2 parties par la voie SNCF Paris-Est/Mulhouse-ville, avec :

- au nord : la zone de production, de stockage des matières premières et des produits finis,
- au sud : la zone de traitement des eaux usées du site.

Le projet est prévu au sein de l'emprise ICPE actuelle du site, au nord, sur une zone non exploitée actuellement.

Figure 1 : Localisation de l'emprise ICPE et du projet



Source : IGN – Géoportail

2.2. Description du site actuel

2.2.1. Principales installations

Le site actuel s'étend sur 17,75 ha. Il comprend notamment :

- des parcs de réception des PCR : papiers et cartons à recycler (matières premières) ;
- un atelier de préparation de pâte à papier et une ligne de production de papier ;
- un entrepôt de stockage et d'expédition des bobines de papier (produits finis) ;
- une chaufferie gaz et une chaufferie biogaz pour la production de vapeur, nécessaire au procédé ;
- une station d'épuration des effluents aqueux (STEP) ;
- un poste d'accueil ;
- des bâtiments administratifs ;
- un parking PL et un parking VL situés à l'extérieur de l'emprise ICPE.

Les bâtiments et ateliers couverts présents sur site (28 000 m²) abritent les activités de :

- préparation de la pâte à papier à partir de balles de Papiers et Cartons à Recycler (PCR),
- fabrication sur une machine à papier de bobines de papiers pour ondulé,
- stockage des produits finis,
- gestion des déchets produits (notamment les refus pulpeur et les refus fibreux),
- utilités et activités connexes à la fabrication.

Le plan général du site actuel est présenté en page suivante.

2.2.2. Accès au site

L'accès au site s'effectue via le cours du Baron Thenard, depuis la route départementale D919 (« Route de Paris»). Cette dernière rejoint la D951 en direction du nord et la D619 en direction du sud.

Le site était également desservi par une voie ferrée, depuis la voie SNCF Paris Est-Mulhouse Ville passant en limite sud de la zone de production. Toutefois, la voie ferrée du site n'est plus utilisée depuis plus de 10 ans maintenant.

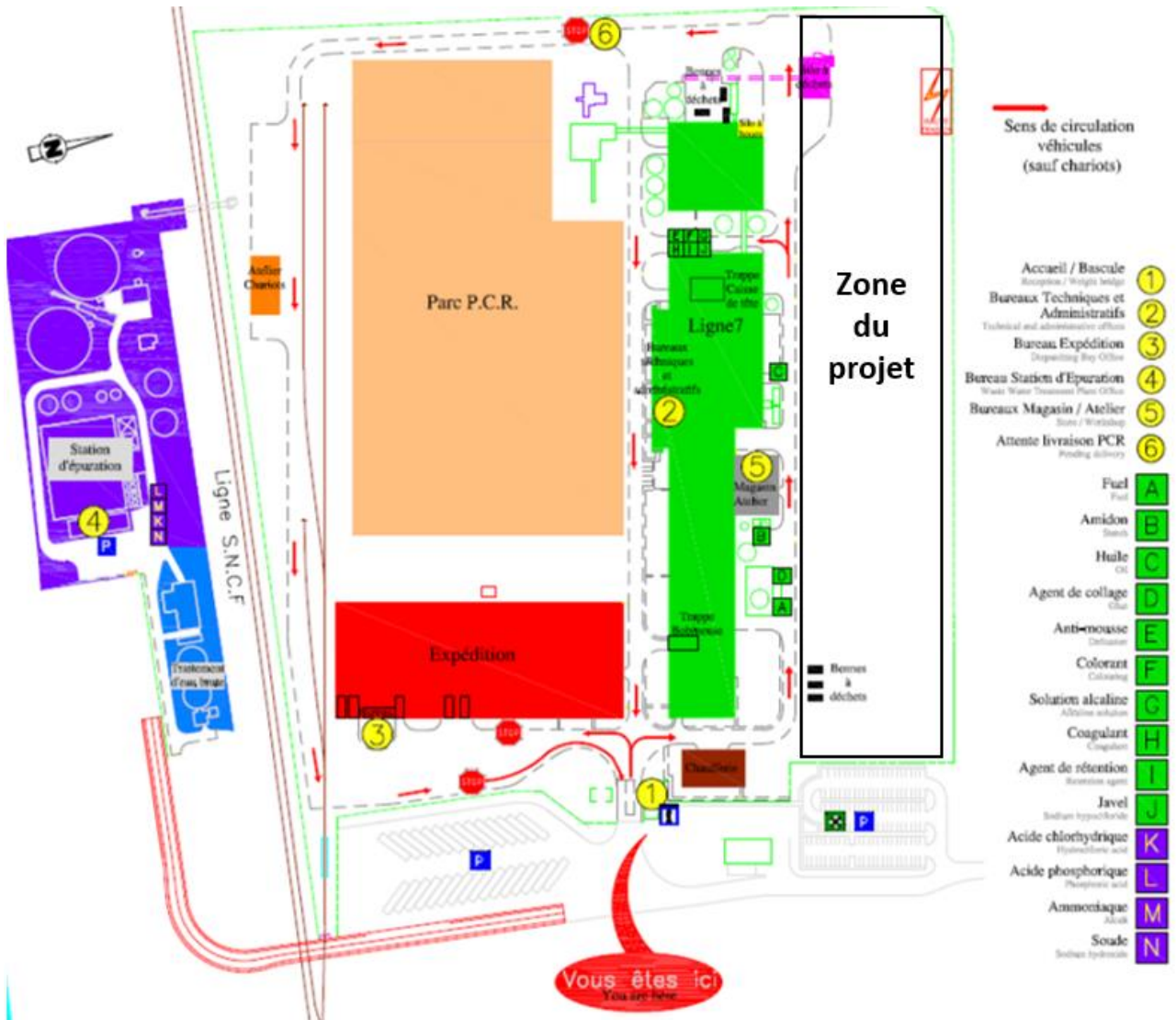
La voie fluviale est un support naturel pour le site de Nogent-sur-Seine avec la proximité du port de l'Aube.

2.2.3. Organisation et rythme de travail

Le site existant compte environ 100 employés et entre 35 et 50 sous-traitants.

Le site fonctionne 24h/24h et 7j/7j (sauf arrêt d'entretien annuel). Les ateliers de production fonctionnent en continu, par des roulements (6*8h). Les horaires de bureaux sont du lundi au vendredi, entre 8h et 17h.

Figure 2 : Plan schématique du site existant



Source : SAICA

2.2.4. Activités actuelles

2.2.4.1. Procédé de fabrication du papier pour ondulés

Le procédé de la papeterie comprend 2 étapes principales :

- la préparation de la pâte, à partir de papiers et cartons à recycler (PCR) ;
- la production de bobines de papiers pour ondulés (PPO).

Préparation de la pâte, à partir de PCR (Papiers et Cartons à recycler) :

Le rôle essentiel de l'atelier de la préparation pâte est de séparer les impuretés encore présentes dans les balles de PCR (Papiers et Cartons à recycler) quand elles arrivent sur le site, puis de produire une pâte à papier utilisable par les machines à papier.

Production de papier :

Les papiers fabriqués à partir de PCR sont destinés essentiellement à l'industrie de cartons ondulés pour la fabrication d'emballages.

Ils sont fabriqués par une machine à papier (MP 70).

Le rôle essentiel de la machine à papier est de transformer la pâte à papier en bobines de papier pour ondulés (PPO).

2.2.4.2. Chaufferies

Le site comprend des installations de production d'énergie thermique :

- la chaufferie située en partie est du site, qui comprend 3 chaudières alimentées au gaz naturel ;
- la chaufferie située à la station d'épuration, qui valorise le biogaz produit par celle-ci.

La vapeur d'eau produite par ces installations est utilisée :

- pour le procédé :
 - séchage du papier lors de son passage en machine à papier (la pâte à papier au début de la ligne de production ayant une très forte teneur en eau),
 - dans une moindre mesure, le réchauffage de l'eau et de la pâte à papier dans l'atelier de préparation pâte,
- et dans une faible proportion, pour le chauffage des locaux.

2.2.4.3. Station d'épuration du site

Les eaux non réutilisables dans le procédé sont traitées par une station de pré-traitement, puis une station d'épuration biologique. Le rejet de cette station rejoint le milieu naturel (la Seine).

2.3. Présentation du projet de Centrale de valorisation énergétique

2.3.1. Généralités

Le projet étudié concerne la mise en place d'une chaudière alimentée par :

- du bois en fin de vie (provenant de filières d'approvisionnement des régions Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France, Grand-Est, Centre-Val-de-Loire et Hauts-de-France) : il s'agit notamment des déchets de bois issus des déchetteries,
- des sous-produits papetiers issus du procédé de remise en pâte des PCR : il s'agit des refus qui sont isolés lors de la fabrication de la pâte à papier à partir des Papiers et Cartons à Recycler (exemple : refus fibreux, bois, plastiques, métaux, etc.),
- ainsi que du gaz naturel (pour le démarrage de l'installation).

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de SAICA d'abandonner l'utilisation des énergies fossiles. En effet, il consiste à **substituer l'énergie fossile utilisée pour la production de vapeur par de l'énergie renouvelable** : 82,2% d'énergie renouvelable pour le projet.

Le projet permettra de **réduire de 99% la consommation en gaz naturel du site** et ainsi de réduire à la fois les émissions de gaz à effet de serre du site, et les coûts de production de celui-ci. Il permettra ainsi de pérenniser durablement le site, et les emplois associés.

Important : Le projet de Centrale de valorisation énergétique n'engendrera aucune modification sur le procédé de fabrication du papier pour ondulés du site. Seule la source de production de vapeur sera modifiée.

2.3.2. Procédés et installations

Les principes généraux du projet de Centrale de valorisation énergétique seront les suivants :

- Préparation des combustibles solides (bois en fin de vie et refus papetiers) ;
- Transfert des combustibles jusqu'à la centrale de valorisation énergétique ;
- Production de vapeur surchauffée en utilisant les différents combustibles ;
- Livraison de la vapeur produite sur le réseau vapeur du site SAICA existant ;
- Traitement et contrôle en continu des rejets atmosphériques.

Les installations seront localisées sur le site existant, sur une zone non exploitée au nord.

Le plan en page suivante identifie les principales installations du projet, et les étapes du procédé sont décrites dans les paragraphes suivants.

Figure 3 : Plan des principales installations du projet

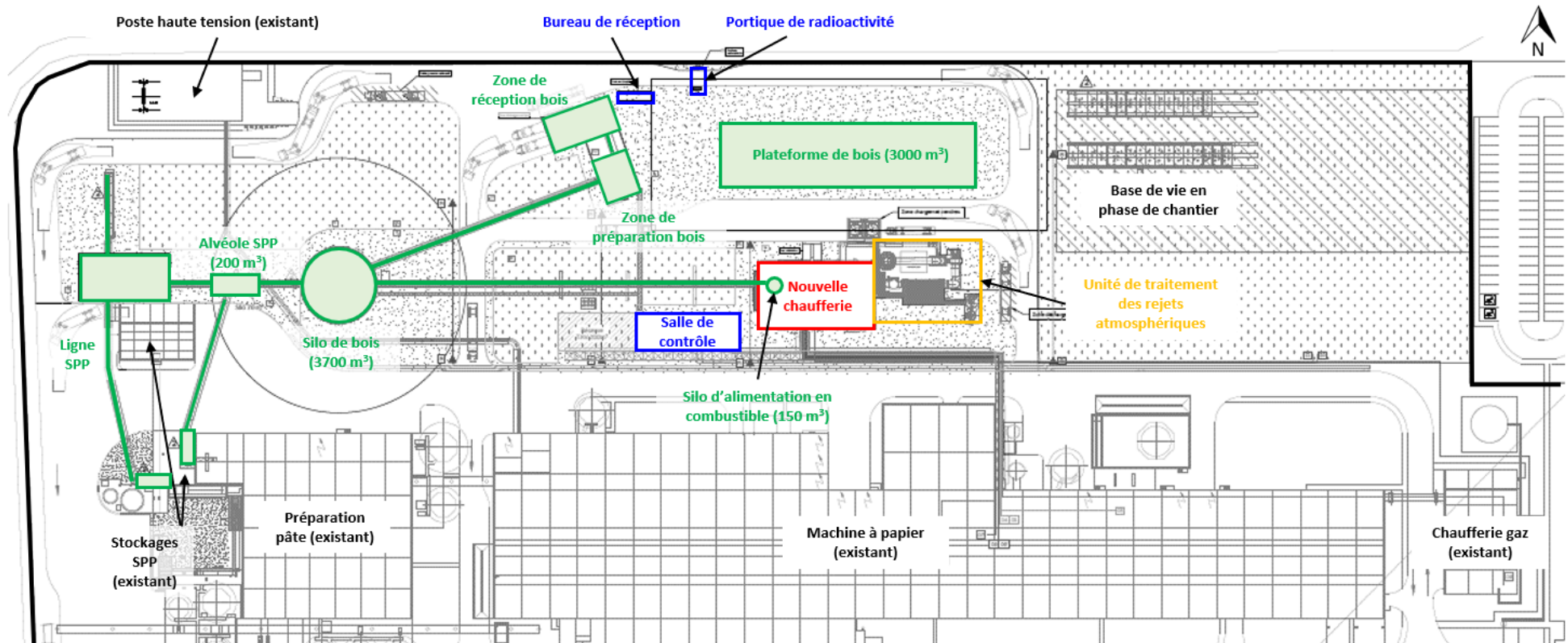


Figure 4: Vue projetée du site avec le projet de centrale de valorisation énergétique



Source : Pièce n°5 du PC

2.3.2.1. Préparation des combustibles

2.3.2.1.1 Préparation du bois fin de vie

Le bois fin de vie sera livré sur le site par camions, depuis des centres agréés des régions Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France, Grand-Est, Centre-Val-de-Loire et Hauts-de-France.

Les camions déchargeront le bois dans 2 postes de dépotage, ou à défaut, sur une plateforme extérieure.

Le bois sera ensuite transporté via des convoyeurs jusqu'à une ligne de préparation :

- extraction des composés métalliques ;
- criblage et broyage pour atteindre la granulométrie souhaitée pour la centrale de valorisation énergétique.

Le bois préparé sera acheminé par un convoyeur vers un silo de stockage en amont de la chaudière.

2.3.2.1.2 Préparation des sous-produits papetiers

Les sous-produits papetiers (SPP) sont des refus fibreux et des refus de pulpeurs générés par le procédé actuel de remise en pâte des papiers et cartons à recycler (PCR).

Ces refus sont actuellement stockés dans des silos en attente d'évacuation hors site (pour enfouissement ou compostage).

Par la mise en place du projet, ces silos deviendront des zones de stockage temporaire, avant transfert des SPP par convoyeurs jusqu'à la ligne de préparation : succession d'opérations de broyage, criblage et séparation des composés magnétiques.

En cas d'arrêt de la Centrale de valorisation énergétique, les sous-produits papetiers traités seront acheminés vers une alvéole de stockage tampon.

2.3.2.1.3 Acheminement du gaz naturel

Le gaz naturel (utilisé pour la phase d'allumage de la chaudière projetée) sera acheminé par une canalisation enterrée depuis l'actuelle chaufferie au gaz du site existant.

2.3.2.2. Production de vapeur

Les combustibles (bois fin de vie et sous-produits papetiers) alimenteront la chaudière projetée.

La chaudière a été dimensionnée afin de pouvoir répondre à environ 91% des besoins en vapeur de l'usine.

Le pilotage de l'unité sera assuré par du personnel présent 24h/24h depuis la salle de contrôle, dans le bâtiment adjacent.

2.3.2.3. Valorisation de la chaleur

La vapeur produite par la centrale de valorisation énergétique sera envoyée vers le procédé du site, selon le même fonctionnement que la vapeur actuellement produite par les chaudières existantes du site.

Le projet sera raccordé au réseau de vapeur du site existant.

2.3.2.4. Unité de traitement des rejets atmosphériques

Les gaz de combustion de la chaudière seront traités avant rejet à l'atmosphère.

L'unité de traitement comprendra :

- une neutralisation des acides, par injection d'un produit basique ;
- une absorption sur charbons actifs ;
- une étape de dépoussiérage avec un filtre à manches ;
- une réduction des NOx (oxydes d'azotes) par un procédé de réduction catalytique avec injection de solution ammoniacale.

Des capteurs permettront l'analyse en continu de certains paramètres de rejet.

2.3.2.5. Bâtiment administratif et technique

Un bâtiment administratif et technique sera présent à l'ouest de la chaudière. Il comprendra :

- la salle de contrôle de la centrale de valorisation énergétique,
- des bureaux,
- des sanitaires et vestiaires, ainsi qu'une salle de pause,
- quelques locaux techniques (locaux électriques, local transformateur et local d'entretien).

2.3.3. Horaires et effectif

La livraison et la préparation du bois en fin de vie aura lieu uniquement en journée et en semaine. En revanche, la préparation des sous-produits papetiers sera continu, en cohérence avec la production papetière du site (24h/24).

La chaudière fonctionnera environ 8 520 h par an (soit 355 jours par an).

Dans le cadre du projet, SAICA embauchera de nouveaux employés.

3. Enjeux environnementaux, impacts et mesures

L'étude d'impact analyse :

- **Les enjeux environnementaux** identifiés pour les thématiques sur lesquelles le projet de Centrale de valorisation énergétique est susceptibles d'avoir un impact.

Les enjeux sont évalués selon une cotation qualitative en 5 niveaux :

- Enjeu fort,
 - Enjeu modéré,
 - Enjeu faible,
 - Enjeu très faible,
 - Enjeu négligeable ou nul.
- **L'impact du projet** de Centrale de valorisation énergétique pour chaque thématique environnementale, ainsi que les mesures pour éviter, réduire ou compenser (ERC) ces impacts.

Les impacts sont évalués selon une cotation qualitative en 6 niveaux :

- Impact fort,
- Impact modéré,
- Impact faible,
- Impact très faible,
- Impact négligeable ou nul,
- Impact positif.

La synthèse de l'étude est présentée en 2 parties :

- D'abord, un tableau présentant pour chaque thématique de l'environnement les niveaux d'enjeu et d'impact du projet (selon les codes couleur ci-dessus) ;
- Puis, une synthèse rédigée des principaux éléments à retenir de l'étude.

3.1. Tableau de synthèse des niveaux d'enjeu et d'impacts

Le tableau suivant permet de visualiser les niveaux d'enjeu et d'impact du projet pour les différentes thématiques de l'environnement.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux et de l'impact du projet

Thématique	Enjeux environnementaux	Impact du projet	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
Occupation des sols	Enjeu nul	/	/
Topographie	Enjeu faible	Impact faible	Impact nul
Stabilité des terrains	Enjeu faible	Impact négligeable	Impact négligeable
Qualité des sols	Enjeu faible	Impact faible	Impact faible
Archéologie	Enjeu nul	/	/
Consommation en eau potable	/	Impact négligeable	Impact faible
Eaux de surface	Enjeu modéré	Impact faible	<u>Eaux usées et eaux de procédé :</u> Impact négligeable
			<u>Eaux pluviales :</u> Impact nul
Nappe souterraine – Consommation	Enjeu faible	Impact négligeable	Impact faible à positif
Nappe souterraine – Qualité		Impact faible	Impact faible
Nappe souterraine – Ecoulement		/	Impact nul (hors éventuel épisode de crue)
Zones inondables	Enjeu faible	/	
Air & Santé Emissions canalisées	Enjeu modéré	/	Impact faible
Air & Santé Emissions diffuses		Impact faible	<u>Préparation des combustibles :</u> Impact faible
			<u>Circulation :</u> Impact très faible
Odeurs	Enjeu faible	Impact négligeable	Impact négligeable
Climat – Installations de combustion	/	/	Impact positif

Thématique	Enjeux environnementaux	Impact du projet	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
Climat – Circulation des véhicules		Impact faible	Impact très faible
Impacts liés à la vulnérabilité du projet au changement climatique	/	Impact nul	Impact faible
Chaleur	/	Impact nul	Impact nul
Radiation	/	Impact nul	Impact nul
Consommation énergétique	/	Impact faible	<u>Gaz naturel</u> : Impact positif
			<u>Electricité</u> : Impact négligeable
			<u>Gazole</u> : Impact négligeable
Consommation de matériaux et ressources	/	Impact modéré	Impact positif
Populations	<u>Habitations</u> : Enjeu faible	Impact faible à négligeable	
	<u>ERP</u> : Enjeu nul		
Activités industrielles	Enjeu fort	Impact positif	Impact positif
Agriculture	Enjeu modéré	Impact faible	Impact négligeable
Tourisme et loisirs	Enjeu faible	Impact nul	
Paysage	Enjeu faible à nul	Impact faible	Impact faible
Zones naturelles	Enjeu modéré	/	/
Milieux naturels, Faune-Flore, Biodiversité	<u>Habitats</u> : Enjeu faible à nul	Impact très faible à négligeable	
	<u>Flore patrimoniale</u> : Enjeu nul		
	<u>Flore invasive</u> : Enjeu modéré		
	<u>Faune</u> : Enjeu faible à nul pour la plupart des groupes Enjeu modéré pour les chauves-souris		
Trafic routier	Enjeu faible	Impact faible	Impact faible

Thématique	Enjeux environnementaux	Impact du projet	
		Phase travaux	Phase d'exploitation
Voies ferrées Voies fluviales Voies aériennes	Enjeu nul	/	/
Bruit et vibrations	Enjeu faible	Impact faible	Impact faible
Emissions lumineuses	Enjeu faible	Impact faible	Impact faible
Déchets	/	Impact faible	Impact positif (valorisation de 50 000 t/an de déchets papetiers)

3.2. Résumé des principaux éléments de l'étude

- Air & Santé :

Le projet va ajouter une nouvelle source d'émissions atmosphériques : la chaudière de valorisation énergétique ; mais celle-ci va se substituer en grande partie aux chaudières existantes. Le principal enjeu du projet de Centrale de valorisation énergétique est la qualité de l'air et les risques sanitaires sur les populations.

Les émissions atmosphériques du site en situation future ont été modélisées, afin de déterminer les concentrations en polluants dans l'environnement. Ces résultats ont permis d'évaluer le niveau de risque sanitaire pour les populations (selon une méthodologie bien définie par la réglementation française) : avec la chaudière projetée, les niveaux de risques sanitaires pour les populations restent très inférieurs aux seuils préconisés par l'OMS (Organisation Mondiale pour la Santé).

Notons que les hypothèses de modélisation et de calcul considérées sont majorantes (exposition des habitations 24h/24 et 365 j/an, émissions du site toute l'année avec des concentrations égales aux valeurs maximales autorisées par la réglementation, etc.).

Pour les quelques polluants pour lesquels il n'est pas possible de faire un calcul de risque sanitaire car il n'existe pas de valeur sanitaire de référence - tels que les poussières, le dioxyde de soufre (SO₂) et le dioxyde d'azote (NO₂) - les concentrations en polluants modélisées dans l'air au niveau des habitations ont été comparées aux objectifs de qualité de l'air. En situation projetée, les concentrations dans l'air seront très inférieures aux objectifs de qualité de l'air.

- Consommation d'énergie & Emissions de gaz à effet de serre :

Suite à la mise en place du projet, la vapeur du site sera fournie à 91% par la Centrale de valorisation énergétique, qui utilisera principalement des énergies renouvelables (réutilisation de bois et de sous-produits papetiers).

Les 3 chaudières existantes au gaz naturel verront leur temps de fonctionnement annuel fortement diminuer. Cela permettra :

- De réduire de 99% la consommation en gaz naturel (énergie fossile) du site existant,
- D'éviter plus de 74% des émissions de CO₂ liées à la production de vapeur.

L'impact du projet sur la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du site sera fortement positif.

- Faune/flore :

Les inventaires écologiques réalisés indiquent des enjeux écologiques globalement faibles sur la zone d'emprise du projet, avec toutefois quelques enjeux localisés tels que la présence d'un gîte à chauve-souris, de 147 m² de zones humides, d'une espèce protégée (le Lézard des murailles), de flore invasive et d'un corridor écologique pour la faune terrestre et les chauves-souris au droit de la noue.

L'emprise du projet ne viendra pas impacter le gîte à chauve-souris (mesure d'évitement).

Les zones humides seront compensées au droit de la zone de projet, à hauteur d'au moins 150% de la surface impactée.

Des mesures de réduction courantes permettront de limiter les impacts : pas d'opération de décapage des terrains au printemps et en été (périodes de reproduction pour les espèces observées sur le site), éclairages limités aux stricts besoins de fonctionnement et de sécurité, éclairages orientés vers le bas, mesures de précautions et de surveillance de la flore invasive.

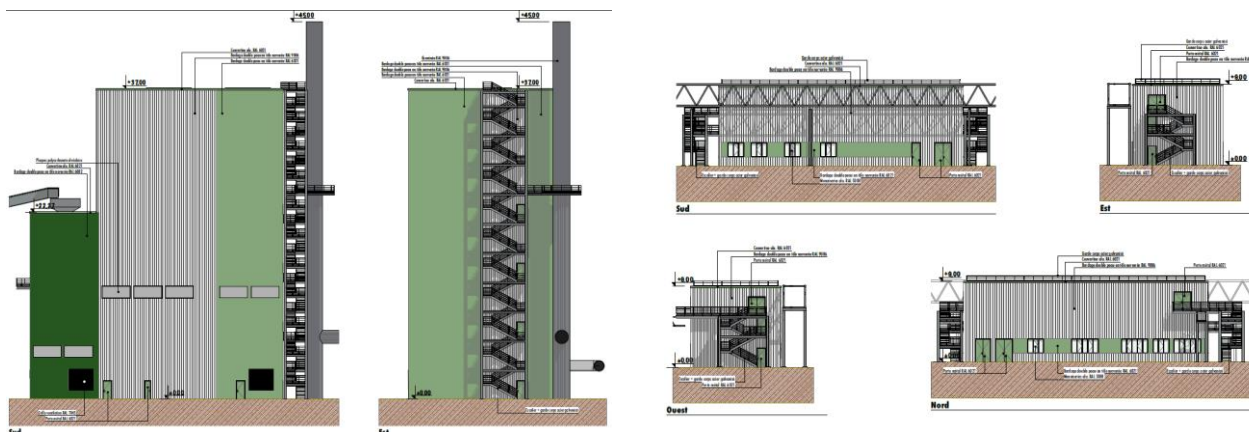
Suite à la mise en œuvre de ces mesures, les impacts écologiques du projet seront faibles à négligeables.

- Paysage :

Le projet sera mis en place dans le périmètre d'un site industriel existant au sein d'une zone industrielle. Une seule habitation est présente à moins de 500 m de la zone de projet. Aucun monument historique ou autre site patrimonial n'est présent à proximité. L'enjeu paysager est donc faible à nul.

L'insertion paysagère du projet a été étudiée par un bureau d'architecture. Les coloris des façades ont été choisis dans des teintes grises et vertes afin de lier le paysage industriel et naturel du secteur.

Figure 5 : Vue en coupe de la chaufferie et du bâtiment de la salle de contrôle



Source : Pièce n°5 du PC

Comme le montrent les photomontages suivants, le projet s'insérera dans l'environnement industriel du site existant.

Figure 6 : Photomontage depuis l'angle nord-ouest du site



Source : Pièce n°6 du PC

Figure 7 : Photomontage depuis l'angle nord-est du site



Source : Pièce n°6 du PC

- Activités industrielles :

Le site de SAICA PAPER est une industrie importante de la zone industrielle de Nogent-sur-Seine. Le site compte environ 100 employés et entre 35 et 50 sous-traitants.

Le projet permettra d'assurer la compétitivité économique du site et donc de pérenniser l'activité et ses emplois.

Le projet de Centrale de valorisation énergétique participera également à pérenniser les centres de collecte du bois en fin de vie (principal combustible du projet) et favorisera les emplois indirects en phase chantier (ouvriers en bâtiments, conducteurs de camions, etc.) et en phase d'exploitation (conducteur de camions notamment).

- Bruit :

L'environnement sonore est marqué par les axes de circulation (routiers et voie ferrée) et la zone industrielle.

La mise en place du projet s'accompagnera de nouvelles sources d'émissions sonores (circulation des camions, déchargement du bois, fonctionnement des lignes de broyage/criblage, fonctionnement de la chaudière et de systèmes de traitement d'air).

Les installations de livraison et de préparation du bois ne fonctionneront qu'en journée et en semaine. Les lignes de préparation des combustibles et la chaudière seront dans des bâtiments maintenus fermés. De plus, les principaux équipements seront capotés ou insonorisés.

Une modélisation des niveaux sonores du projet a été réalisée. L'étude conclut que, avec la mise en place de mesures de réduction (insonorisation de certains équipements), les niveaux sonores seront conformes à la réglementation.

- Trafic :

Le projet va entraîner une augmentation du trafic routier de 3 camions par jour, ainsi que des voitures des nouveaux employés. Cette augmentation du trafic sera négligeable par rapport au trafic du site actuel, et par rapport aux trafics sur les axes routiers du secteur.

- Environnement lumineux :

Compte tenu de l'environnement industriel et en l'absence d'habitation avec vis-à-vis sur le site étudié, l'enjeu est faible.

Les lignes de préparation des combustibles et la chaudière seront dans des bâtiments fermés. Comme préconisé par l'étude écologique, les éclairages extérieurs du projet seront limités au strict nécessaire et dirigés vers le bas.

L'impact lumineux du projet sera faible.

- Consommations de ressources et matériaux / Déchets :

En phase de chantier, le projet génèrera des déblais lors des opérations de terrassement, qui seront réutilisés autant que possible comme remblais pour l'aménagement de la zone de projet.

Le projet nécessitera une quantité importante de matériaux (notamment couche de forme, béton, bitume et structures métalliques) pour sa construction.

Ces impacts seront toutefois ponctuels.

En phase d'exploitation, le projet aura un impact positif sur la consommation de ressources par l'utilisation de combustibles majoritairement renouvelables.

Le projet permettra de valoriser environ 56 000 t/an de bois des déchetteries (dont une partie part actuellement en enfouissement en France ou dans d'autres pays, faute de débouché) et 50 000 t/an de refus papetiers du site (dont plus de 50% seraient sinon envoyés vers des centres d'enfouissement).

- Consommation en eau :

Le projet de Centrale de valorisation énergétique n'entraînera qu'une faible augmentation de la consommation en eau : uniquement les besoins sanitaires des nouveaux employés. En effet, la consommation en eau nécessaire pour la production de vapeur par la nouvelle chaudière se substituera à la consommation en eau actuelle des chaudières au gaz naturel.

En revanche, la consommation en eau potable autorisée n'a pas été mise à jour depuis 2005, alors que le nombre d'employés du site a notablement augmenté. De plus, les fontaines à eau sont raccordées au réseau d'eau depuis 2021 (et ne sont plus alimentés par des bouteilles). En conséquence, il est demandé une augmentation de la consommation autorisée en eau potable.

- Gestion des eaux :

L'aménagement de la zone de projet représente une imperméabilisation d'un terrain naturel.

Les eaux pluviales (eaux de voiries, eaux des zones d'activités et eaux de toiture) seront collectées et réutilisées dans le procédé industriel du site.

Le projet n'entraînera donc aucun impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Ainsi, le projet ne modifiera pas les rejets autorisés du site actuel.

4. Analyse des effets cumulés

Le tableau suivant synthétise les projets identifiés autour du site SAICA et les effets cumulés attendus avec le projet étudié :

Tableau 2 : Autres projets identifiés et effets cumulés attendus avec le projet étudié

Projet	Eloignement	Evaluation des effets cumulés
Projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires, par la société A2C Granulat (Avis de l'AE du 14/01/2020)	780 m au sud de la zone de projet de SAICA	Ecologie : Aucun effet cumulé attendu étant donné que les habitats et espèces à enjeu sur la carrière n'ont pas été retrouvés et ne sont pas considérés comme potentiels sur la zone de projet de Centrale de valorisation énergétique. Poussières et bruits : Aucun effet cumulé attendu entre la carrière et le projet compte tenu de l'éloignement. Trafic : Effet cumulé pour le trafic routier sur la D619, mais effets limités car il s'agit d'un axe de circulation majeur.

AE : Autorité Environnementale

Aucun effet cumulé notable n'est attendu.